



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : /

Date de la convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°02

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2021

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Ce bilan - détaillé dans le tableau joint à la présente délibération – fait état de :

Dans le budget général :

- => 3 cessions pour une superficie de 1 018 m² et un montant de 254,50 € (hors champs TVA)
- => 1 acquisition pour une superficie de 388 m² et un montant de 468,08 € (hors champs TVA)

Dans le budget de la ZAC de la Marmoure :

- => 14 cessions pour une superficie de 4 457 m² et un montant de 383 289,13 € HT

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2021.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,
VU le bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'année 2021 et annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le bilan des cessions et acquisitions tel qu'annexé,
- **décide** d'annexer ce bilan au compte administratif de l'exercice 2021.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

